

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation
Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 440200919

PROPRIÉTAIRE

Nom :	LAURENT Valérie
Adresse :	5 rue Jean Chantreau
Ville :	85400 LES MAGNILS REIGNIERS

MISSION

Adresse :	5 rue Jean Chantreau
Ville :	85400 LES MAGNILS REIGNIERS

DONNEUR D'ORDRE

Nom :	Météo Immo
Adresse :	5 rue Jean Chantreau
Ville :	85400 LES MAGNILS REIGNIERS

MISSION

Type :	Appartement	Nbre pièces :		Lot :	107
Cadastre :	AC	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Porte :		Date de visite :	28/04/2022	Escalier :	
Accompagnateur :	LAURENT Valérie (PROPRIÉTAIRE)	Opérateur :	THIANT William	Étage :	RDC

DIAGNOSTICS



Diagnostic termites



Diagnostic électrique



Diagnostic DPE



État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : <http://ades.bc2e.com/>
Siret : 83845088000011

Rapport

n° de rapport : 440200919
DDT : 1 sur 36



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), THIANT William, agissant à la demande de LAURENT Valérie, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 28/04/2022

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 28/04/2022

Cachet:

BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIER
ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
06.14.23.23.11
Siret : 83845088000011 - code APE : 7120B

Signature :

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : <http://ades.bc2e.com/>
Siret : 83845088000011

Rapport

n° de rapport : 440200919
DDT : 2 sur 36



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.



Diagnostic électrique

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
 3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

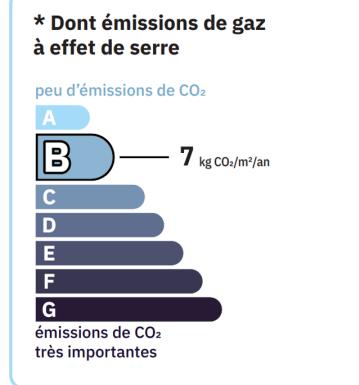
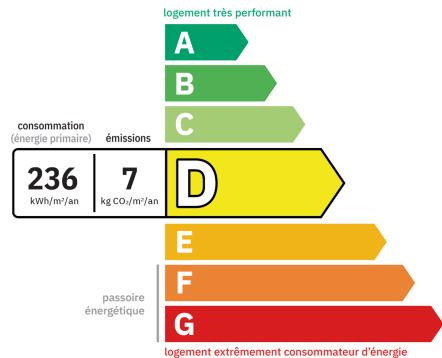


Diagnostic termites

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.



Diagnostic DPE



Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : <http://ades.bc2e.com/>
Siret : 83845088000011

Rapport

n° de rapport : 440200919
DDT : 3 sur 36



Rapport de l'état du Bâtiment relatif à la Présence de Termites

Conforme à l'arrêté du 29 mars 2007, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et des articles L 271-4 à L 271-6, L. 133-5, L. 133-6, R. 133-7, R. 133-8 et R. 271-1 à R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation - Références normatives : NF P 03-201 de février 2016.

MISSION N° : 440200919

A. PROPRIÉTAIRE

Nom :	LAURENT Valérie
Adresse :	5 rue Jean Chantreau
Ville :	85400 LES MAGNILS REIGNIERS

A. IMMEUBLE OBJET DU PRÉSENT ÉTAT

Adresse :	5 rue Jean Chantreau
Ville :	85400 LES MAGNILS REIGNIERS

A. DONNEUR D'ORDRE

Nom :	Météo Immo
Adresse :	5 rue Jean Chantreau
Ville :	85400 LES MAGNILS REIGNIERS

B. MISSION

Type : Appartement	Nbre pièces :	Lot : 107
Cadastre : AC	Bâtiment :	Lot secondaire :
Étage : RDC	Porte :	Escalier :
Nb de niveau : 1	Date de visite : 29/04/2022	Heure début / fin : 08h30 - 09h30
Accompagnateur : LAURENT Valérie (PROPRIÉTAIRE)	Opérateur : THIANT William	

Lieu du constat situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme (au sens de l'article L.133-5 du CCH) : **OUI**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Traitements antérieurs contre les termites : **AUCUN**
- Présence de termites dans le bâtiment : **AUCUNES**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : **NON**

Documents fournis par le propriétaire ou le donneur d'ordre : **AUCUN**

Observations : Néant

SYNTHÈSE

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Cette synthèse n'est qu'informative. Les résultats réglementaires et normatifs du diagnostic termites sont constitués par la totalité du tableau du rapport termites intitulé 'D- IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas)'.

Pour les parties de bâtiments mentionnées dans le rapport comme non visitées et pour les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments déclarés dans le même rapport comme non examinés, aucun résultat n'est possible quant à la présence ou l'absence d'indices d'infestation par des termites ou autres agents de dégradation biologique du bois.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Il ne saurait servir en aucun cas de garantie pour toutes constatations postérieures à la date de visite. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



C. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES :

THIANT William membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance ? Bâtiment g 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification : **CPDI4639**
- Assurance mma :**114231812** - Date de validité : **31/12/2022**
- ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM - 68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU

D. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas) :

Bâtimens et parties de bâtimens visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3)
Étage : RDC - Chambre	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Chambre 02	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - chambre 03	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - dégagement	Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 3 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 3 : dormant intérieur (Peinture Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Salle de bain	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - WC	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - séjour cuisine	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (PVC) - Porte 2 : extérieure (PVC) - Porte 2 : dormant intérieur (PVC) - Porte 2 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Porte-fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Porte-fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Porte-fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Porte-fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - GARAGE	Sol (BETON) - Plafond (pvc) - Mur A (parpaing) - Mur B (parpaing) - Mur C (parpaing) - Mur D (parpaing) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites



- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
 (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
 (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE :

Néant

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION :

Néant

G. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION :

Pièces	Éléments non examinés
Chambre	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Chambre 02	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
chambre 03	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
dégagement	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Salle de bain	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
WC	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
sejour cuisine	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
GARAGE	combles perdus (non visitable) présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)

H. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS : OUTILS ET MÉTHODES

Sauf écart ou adjonction mentionné dans le rapport, les préconisations méthodologiques de la norme NF P 03-201 de février 2016 sont appliquées. Plus précisément, là où c'est réalisable sans démontage ni détérioration, l'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment considéré. Pour y parvenir, l'opérateur utilise les outils appropriés associés à la méthodologie de prospection et d'investigation, comme décrit ci-après :

- Outils : outre le sondage (visuel et physique) et le poinçon qui sont systématiquement utilisés, une lampe torche, loupe sont utilisées autant que de besoin.
- Méthodologie de prospection :
 - * vision de loin
 - * observation visuelle de tous les supports (pas seulement en bois)
 - * observation rapprochée des points sensibles avec sondage physique à l'aide du poinçon
 - * sondages visuels et physiques de tous les éléments en bois
- Méthodologie d'investigation :
 - * à l'extérieur : observation générale (et particulière si besoin) du bâti et du non bâti
 - * à l'intérieur : recherche des zones propices au passage ainsi qu'au développement des termites (sources de nourriture : bois, cellulose ..., sources d'eau et de matériaux de construction : terre, plâtre ..., partie enterrée de la colonie, galeries de circulation (d'aspect terieux notamment))
- Principaux indices d'infestation par les termites à rechercher :
 - * altérations dans le bois (avec ou sans féces)
 - * termites vivants
 - * galerie-tunnels ou concrétiions
 - * cadavres ou restes de termites
 - * orifices obturés ou non

I. CONSTATATIONS DIVERSES :

Indices d'infestation par des agents de dégradation biologique du bois autres que des termites :

Des indices d'infestation ont été repérés. Ils ne sont pas causés par des termites. Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre de ces autres agents.

NOTE 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200;

Observations : Néant



Indices d'infestation par des termites aux abords de l'immeuble examiné :

Néant

J. OBSERVATIONS :

Néant

K. INFORMATIONS :

- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission ;
 - L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux ;
- Le rapport de l'état relatif à la présence de termites, lorsqu'il est établi dans le cadre de l'article L 133-6 du CCH, doit mentionner les notes suivant :

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 : "Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance ? Bâtiment g 35760 Saint-Grégoire**";

AUTRE :

Article L 112-17 du CCH : "Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixés par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière des départements d'outre-mer."

Article L 133-5 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en Mairie.";

L. ECARTS / ADJONCTIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF P 03-201 :

Absence de copie de contrat de mission accepté par le donneur d'ordre annexée au présent rapport : les conditions dans lesquelles la mission nous a été confiée n'ont pas permis d'obtenir l'accord écrit du client préalablement à notre intervention et d'en annexer une copie au présent rapport, comme préconisé par la norme NF P 03-201. Toutefois, ce manquement n'a aucune incidence sur nos opérations de repérage et n'est pas de nature à remettre en cause le sérieux, l'exhaustivité et la qualité de notre intervention. L'absence de cet accord écrit ne saurait en aucun cas être interprété comme une absence d'accord préalable entre les parties.

Cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 29/04/2022
Fait à LE LOROUX-BOTTEREAU, le 29/04/2022
Nom / Prénom : THIANT William

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

NOTE 5 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 440200919
TERMITES : 4 sur 4
DDT : 7 sur 36





État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L. 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 440200919

PROPRIETAIRE

Nom : **LAURENT Valérie**
Adresse : **5 rue Jean Chantreau**
Ville : **85400 LES MAGNILS REIGNIERS**

1. MISSION

Adresse : **5 rue Jean Chantreau**
Ville : **85400 LES MAGNILS REIGNIERS**

2. DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Météo Immo**
Adresse : **5 rue Jean Chantreau**
Ville : **85400 LES MAGNILS REIGNIERS**

1. MISSION

Type : Appartement	Nbre pièces : Bâtiment :	Lot : 107
Cadastre : AC	Date de visite : 28/04/2022	Lot secondaire : Escalier :
Porte :	Opérateur : THIANT William	Étage : RDC
Accompagnateur : LAURENT Valérie (PROPRIETAIRE)		
Installation électrique alimentée : OUI		Mise hors tension de l'installation possible : OUI
Distributeur d'électricité : ENEDIS		Qualité du donneur d'ordre : Mandataire
Année de construction : 2003		Année de l'installation électrique : Non communiquée

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

- 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre**
 - 3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.**
- L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

THIANT William membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance**
- ? **Bâtiment g 35760 Saint-Grégoire**, numéro de certification **CPDI4639** le : 24/11/2017 jusqu'au : 23/11/2022
- Assurance : **mma 114231812** - Date de validité : 31/12/2022
- ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM - 68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU - Siret : 83845088000011

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'instalation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.3.3.6 c)	La section du conducteur de protection, d'au moins un circuit est insuffisante.		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
B.4.3 a2)	Au moins un dispositif de protection contre les surintensités n'est pas placé sur un conducteur de phase.		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
néant	néant	néant	néant
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 440200919
ÉLECTRICITÉ : 2 sur 5
DDT : 9 sur 36



P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :

néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) **AVERTISSEMENT :** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.4 a)	Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité = 2 ohms)	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
IC - Informations complémentaires :		
B.11 b1)	Ensemble des socles de prise de courant du type à obturateur	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électrique qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : <http://ades.bc2e.com/>
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 440200919
ÉLECTRICITÉ : 3 sur 5
DDT : 10 sur 36



- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'était pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- f) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- g) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 30/60

Sensibilité : 500 mA

Courant de réglage : 60 A

Tableau des observations par question		
N° article (1)	Libellé des points de contrôle	Observation
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.3.3.6 a3)	Tous les circuits autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre	ex dans le salon

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
Appareil général de commande et de protection
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d' urgence , en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre
Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
Dispositif de protection contre les surintensités



Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques contact direct

Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolation suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 28/04/2022

État rédigé à : LE LOROUX-BOTTEREAU le : 28/04/2022

Nom : THIANT William

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 440200919
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 5
DDT : 12 sur 36





Diagnostic de Performance Énergétique

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2285E0912110M
établi le : 28/04/2022
valable jusqu'au : 27/04/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

adresse : 5 RUE JEAN CHANTREAU 85400 LES MAGNOLS REIGNIERS

type de bien :
année de construction : 2003
surface habitable : 94m²

propriétaire : LAURENT VALERIE
adresse : 5 RUE JEAN CHANTREAU 85400 LES MAGNOLS REIGNIERS

Performance énergétique



Économisez de la performance dans votre logement.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Principalement des types d'énergies utilisées
(bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre 1360€ et 1870€ par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

Activ Diag Energies Service / BC2E
68 RUE CHANTE PIE,
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
diagnostiqueur : William THIANT

tel :
email : william.thiant@bc2e.com
n° de certification : CPD14639
organisme de certification : icert



Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : <http://ades.bc2e.com/>
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

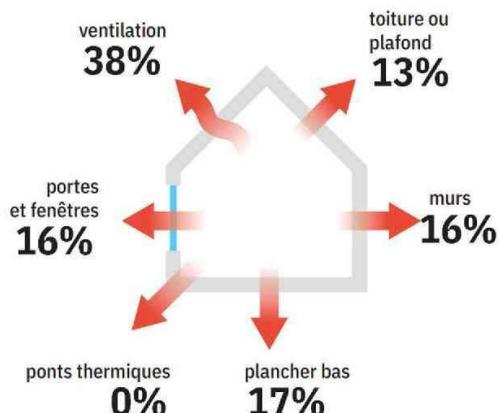


Rapport

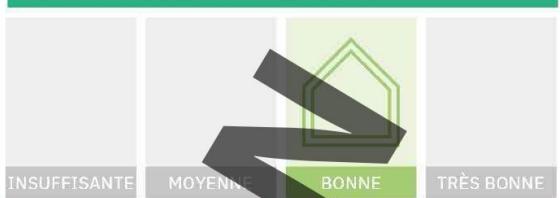
n° de rapport : 440200919
DPE : 1 sur 15
DDT : 13 sur 36



Schéma des déperditions de chaleur



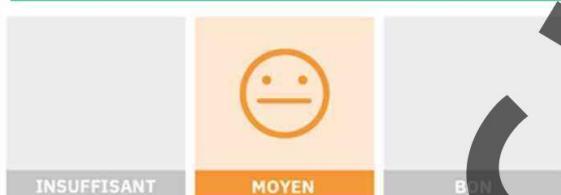
Performance de l'isolation



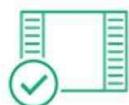
Système de ventilation en place

VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

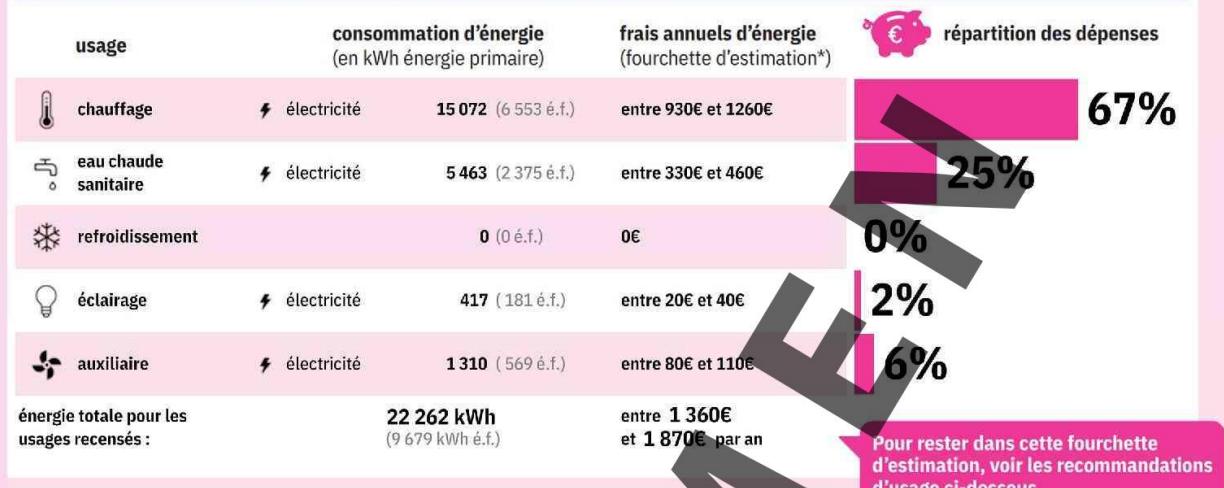
Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :

	pompe à chaleur		chauffe eau thermodynamique
	panneaux solaires photovoltaïques		panneaux solaires thermiques
	chauffage au bois		réseau de chaleur vertueux
	géothermie		



Montants et consommations annuels d'énergie



Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105l par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

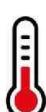
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -27% sur votre facture soit -300€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 108€/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l

- **44€ consommés en moins par jour,**
- **c'est -21% sur votre facture soit -84€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Murs Sud, Est, Ouest en blocs de béton creux donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Murs Sud en blocs de béton creux donnant sur garage, avec isolation intérieure	bonne
plancher bas	Planchers de type inconnu donnant sur plancher sur terre-plein	très bonne
toiture/plafond	Plafond en plaque de plâtre donnant sur paroi extérieure, isolé	insuffisante
portes et fenêtre	Portes en pvc avec double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage et volet battant pvc (épaisseur tablier =< 22mm) Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volet battant pvc (épaisseur tablier =< 22mm)	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Générateur à effet joule direct (Energie: Électricité) Emmetteur(s): Plancher
pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : plancher chauffant
eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue installé en 2003, de type accumulé (système individuel)
climatisation	Sans objet
ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

ventilation

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an

Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans

Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



éclairages

Nettoyer les ampoules et luminaires



isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

SPECIMEN

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 5000 à 10000€

lot	description	performance recommandée
toiture et combles	Complément d'isolation de la toiture	R >= 7.5m ² K/W

2

Les travaux à envisager montant estimé : 5000 à 10000€

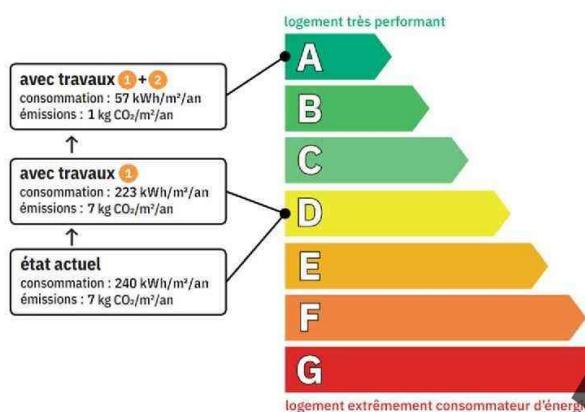
lot	description	performance recommandée
plancher bas	Complément d'isolation du plancher bas par le dessous sur local non chauffé	R >= 2.1m ² K/W
murs	Complément d'isolation par l'intérieur si isolation par l'intérieur existante	R >= 4.5m ² K/W
portes et fenêtres	Installation de fenêtres triple-vitrage	Uw <= 1.3 W/m ² .K et Sw >= 0.3
portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries isolé avec double-vitrage	Uw <= 1.3 W/m ² .K et Sw >= 0.3
ventilation	Installation d'un puits climatique avec échangeur	
eau chaude sanitaire	Installation ECS solaire	
chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur air/air	

Commentaires :



Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

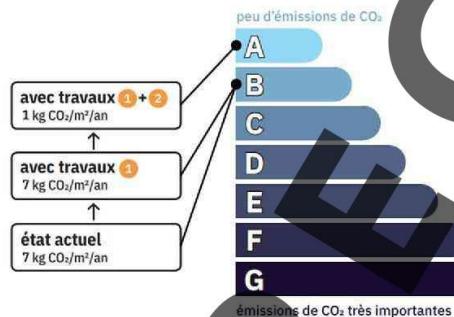
Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : WinDPE v3
 Référence du DPE : 440200919
 Invariant fiscal du logement :
 Référence de la parcelle cadastrale :
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
 Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	/	85400
altitude	données en ligne	<= 400
type de bâtiment	Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	Estimé	De 2001 à 2005
surface habitable	Observé / mesuré	94m ²
nombre de niveaux	Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.50m

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
 68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
 Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
 Web : <http://ades.bc2e.com/>
 Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 440200919
 DPE : 8 sur 15
 DDT : 20 sur 36



Fiche technique du logement (suite)

	surface	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	91
	type	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Plancher inconnu
	isolation	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	ITE
plancher bas 1	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	30
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	surface	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	91
	type	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
	type de toiture	/		Combles perdus
	isolation	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Oui
toiture / plafond 1	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	b	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	1
	surface totale (m²)	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	20
	surface opaque (m²)	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	19.46 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	23
mur 1	isolation	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Sud
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	30
	surface opaque (m²)	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	28.02 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	23
mur 2	isolation	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie	<input type="checkbox"/>	Observé/mesuré	Lourde

enveloppe



Fiche technique du logement (suite)

	orientation		Observé/mesuré	Est
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)		Observé/mesuré	30
	surface opaque (m²)		Observé/mesuré	24.66 (déduite de la surface des menuiseries)
	type		Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	23
	isolation		Observé/mesuré	Oui
mur 3	type isolation		Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant		Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation		Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie		Observé/mesuré	Lourde
	orientation		Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)		Observé/mesuré	20
	surface opaque (m²)		Observé/mesuré	18.61 (déduite de la surface des menuiseries)
	type		Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	23
	isolation		Observé/mesuré	Oui
mur 4	type isolation		Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant		Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation		Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	inertie		Observé/mesuré	Lourde
	orientation		Observé/mesuré	Sud
	type de local non chauffé		Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu		Observé/mesuré	23.25
	isolation Aiu		Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue		Observé/mesuré	81.984
	isolation Aue		Observé/mesuré	Inconnu
	surface		Observé/mesuré	1.98
	type		Observé/mesuré	pvc
porte 1	largeur du dormant		Observé/mesuré	5
	localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	/		Mur 2 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre		Observé/mesuré	1
	surface		Observé/mesuré	2.80

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 1	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	mur/plancher haut affilié	/	Mur 3 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 2	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.27
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier =< 22mm)
fenêtres / baie 3	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	mur/plancher haut affilié	/	Mur 3 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.27
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	Observé/mesuré	Ouest
	mur/plancher haut affilié	/	Mur 3 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.54
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
fenêtres / baie 4	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	mur/plancher haut affilié	/	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.27
fenêtres / baie 5	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	mur/plancher haut affilié	/	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	Observé/mesuré	23.25
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	81.984
	isolation Aue	Observé/mesuré	Inconnu
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.54
	type	Observé/mesuré	Mendiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
fenêtres / baie 6	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	mur/plancher haut affilié	/	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	Observé/mesuré	23.25
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	81.984
	isolation Aue	Observé/mesuré	Inconnu
fenêtres / baie 7	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	3.60
	type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier <= 12mm)
	orientation	Observé/mesuré	Sud



Fiche technique du logement (suite)

	mur/plancher haut affilié	/	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Garage
	surface AiU	Observé/mesuré	23.25
	isolation AiU	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	81.984
	isolation Aue	Observé/mesuré	Inconnu
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.98
	type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	/	Jusqu'à 2005
fenêtres / baie 8	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	15
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier = < 12mm)
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	mur/plancher haut affilié	/	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Garage
	surface AiU	Observé/mesuré	23.25
	isolation AiU	Observé/mesuré	Inconnu
	surface Aue	Observé/mesuré	81.984
	isolation Aue	Observé/mesuré	Inconnu
pont thermique 1	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 1
	Longueur	Observé/mesuré	5.4
pont thermique 2	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 2
	Longueur	Observé/mesuré	4.56
pont thermique 3	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 3
	Longueur	Observé/mesuré	4.56
pont thermique 4	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 4
	Longueur	Observé/mesuré	3
pont thermique 5	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 5
	Longueur	Observé/mesuré	4.56
pont thermique 6	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 6
	Longueur	Observé/mesuré	3
pont thermique 7			

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 7
	Longueur	Observé/mesuré	5.8
pont thermique 8	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 8
	Longueur	Observé/mesuré	3.96
système de ventilation 1	Type	Observé/mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs
systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	/	Installation de chauffage seul classique
	surface chaufée	Observé/mesuré	91
	générateur type	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	énergie utilisée	Observé/mesuré	Électricité
	régulation installation type	Observé/mesuré	Plancher ou plafond rayonnant électrique avec régulation terminale
	émetteur type	Observé/mesuré	Plancher
	émetteur année installation	Observé/mesuré	2003
	distribution type	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	en volume habitable	Observé/mesuré	Oui
	nom du générateur	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	numéro d'intermittence	Observé/mesuré	1
	émetteur	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
pilotage 1	nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
	numéro	/	1
	équipement	Observé/mesuré	Central avec minimum de température
	chauffage type	Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Avec
	système	Observé/mesuré	Plancher chauffant
	production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue
	installation type	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	volume ballon (L)	Observé/mesuré	300
	énergie	Observé/mesuré	Électrique
	ancienneté	Observé/mesuré	2003
	type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	Observé/mesuré	1

enveloppe (suite)



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

5 Rue Jean Chantreau 85400 LES MAGNILS REIGNIERS

AC 107

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 29/04/2022

Valide jusqu'au : 29/10/2022

N° de commande : 252194

Adresse : 5 Rue Jean Chantreau 85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Cadastral :

85131 000 AC 107

Commune : LES MAGNILS REIGNIERS

Code postal : 85400

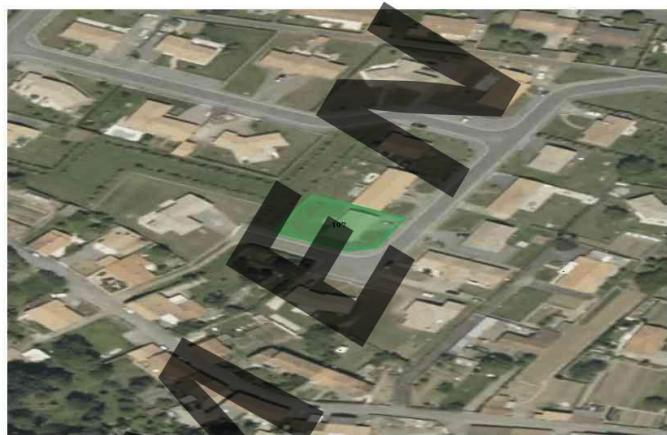
Code insee : 85131

Lat/Long : 46.4589726, -1.20701016231156

Vendeur ou Bâisseur :

LAURENT Valérie

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire

RADON Niveau 1

SEISME Niveau 3

ENSA/PEB Aucun

Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 3

ICPE 0

Sols Argileux Moyen⁽¹⁾

(1) Une étude géotechnique est obligatoire en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel Aucun plan de prévention des risques naturel recensé sur cette commune

Risque minier Aucun plan de prévention des risques minier recensé sur cette commune

Risque technologique Aucun plan de prévention des risques technologique recensé sur cette commune

INFORMATIONS LEGALES

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



<https://www.etat-risque.com/s/UZSDZ>



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, séismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 11 SIDPC-DDTM 131

du 26 avril 2011

Mis à jour le 14 mars 2012

2. Adresse ou parcelles

5 Rue Jean Chantreau 85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Code postal ou Insee

85400

Commune

LES MAGNILS REIGNIERS

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR N

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Oui

Non

X

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

prescrit

anticipé

approuvé

Oui

Non

X

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

Oui

Non

X

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

L'immeuble est situé en zone de prescription

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de séismicité classée en

zone 1

zone 2

zone 3

zone 4

zone 5

Très faible

Faible

Modérée

Moyenne

Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DES SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS).

Oui

Non

X

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui

Non

X

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui

Non

Vendeur ou Bailleur

LAURENT Valérie

Date / Lieu

29/04/2022 / LES MAGNILS REIGNIERS

Acquéreur ou Locataire

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018

2 / 8

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : http://ades.bc2e.com/
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 440200919
ERP : 2 sur 8
DDT : 29 sur 36



ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° _____ du _____ Mis à jour le _____

2. Adresse _____ Code postal ou Insee _____ Commune _____
5 Rue Jean Chantreau 85400 LES MAGNIS REIGNIERS 85400 LES MAGNIS REIGNIERS

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Révisé _____ Approuvé _____ Date _____

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non	X

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON <input checked="" type="checkbox"/>	zone A ¹ <input type="checkbox"/>	zone B ² <input type="checkbox"/>	zone C ³ <input type="checkbox"/>	zone D ⁴ <input type="checkbox"/>
Aucun	Très forte	Forte	modérée	Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaternies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRIS EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de : LES MAGNIS REIGNIERS
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
LAURENT Valérie

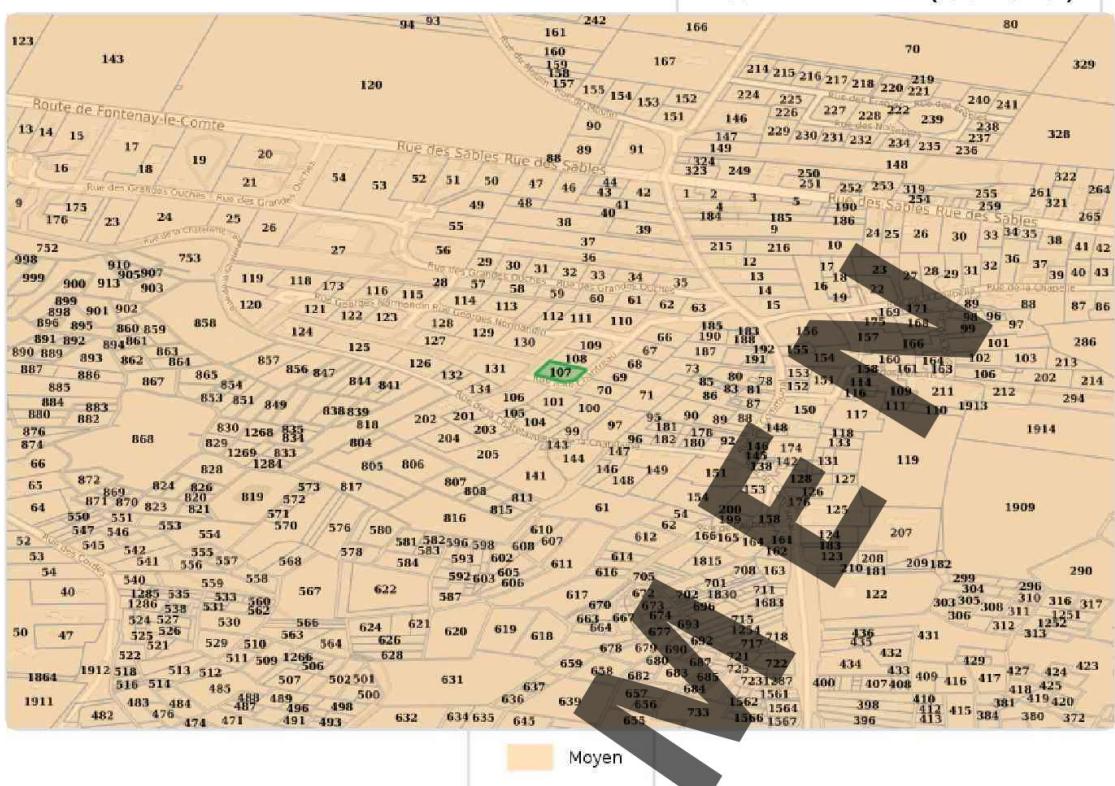
Date / Lieu
29/04/2022 / LES MAGNIS REIGNIERS

Acquéreur ou Locataire

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/>

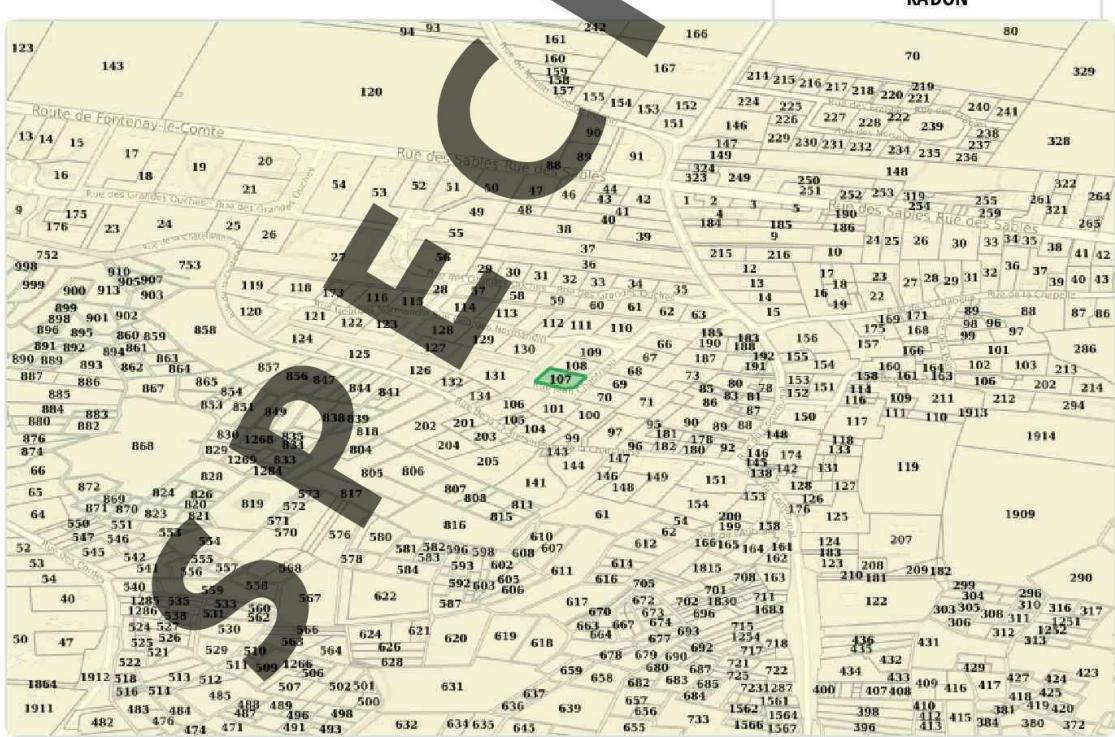


MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



Moyen

RADON



Niveau 1

4 / 8

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : <http://ades.bc2e.com/>
Siret : 83845088000011

Scannez et téléchargez votre rapport

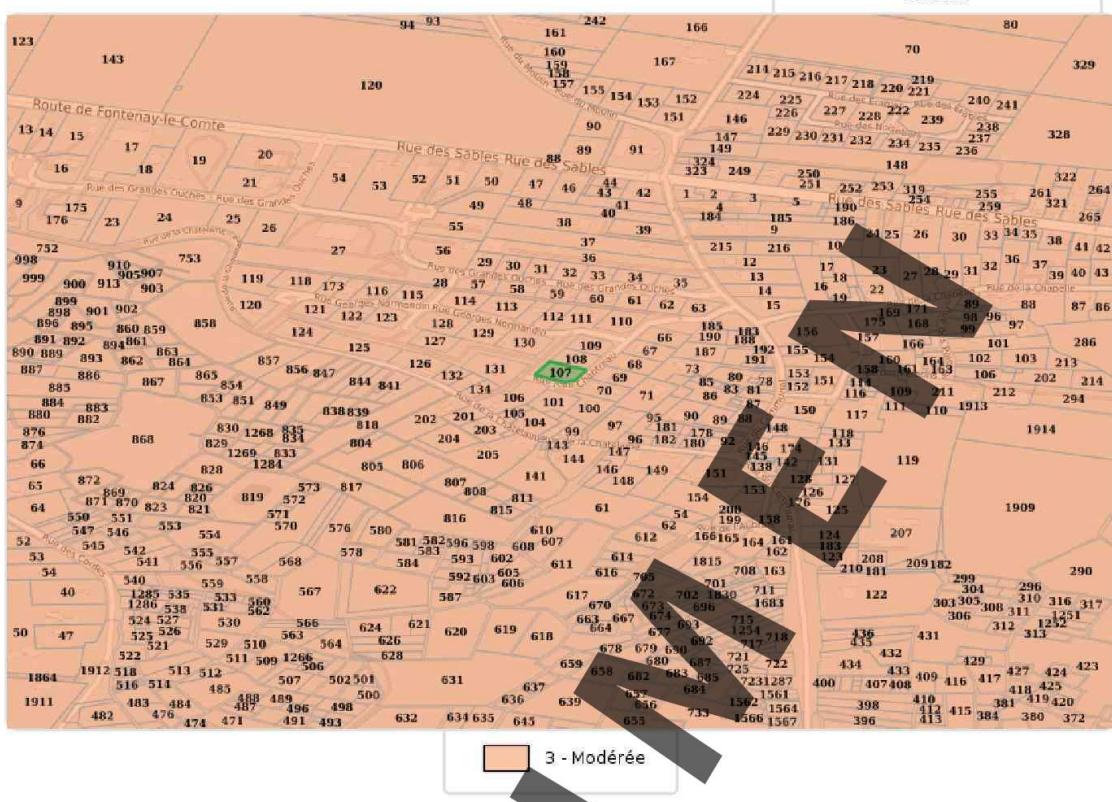


Rapport

n° de rapport : 440200919
ERP : 4 sur 8
DDT : 31 sur 36

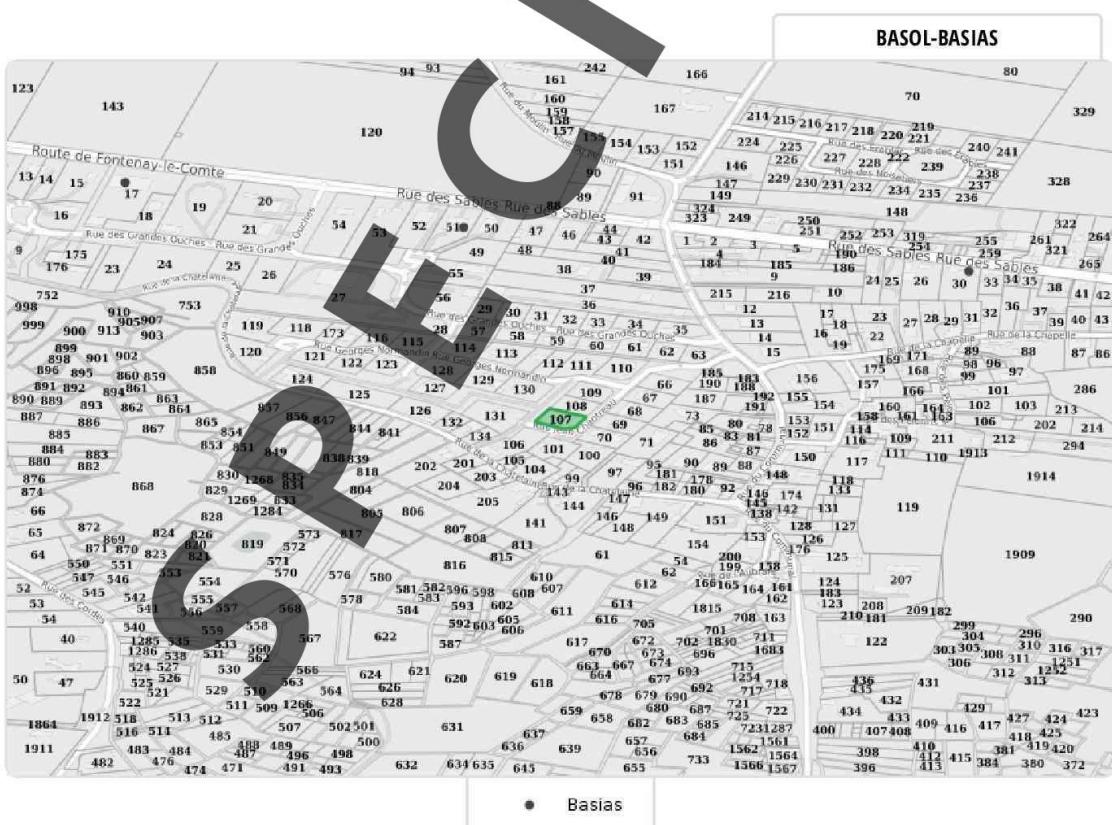


SÉISME



3 - Modérée

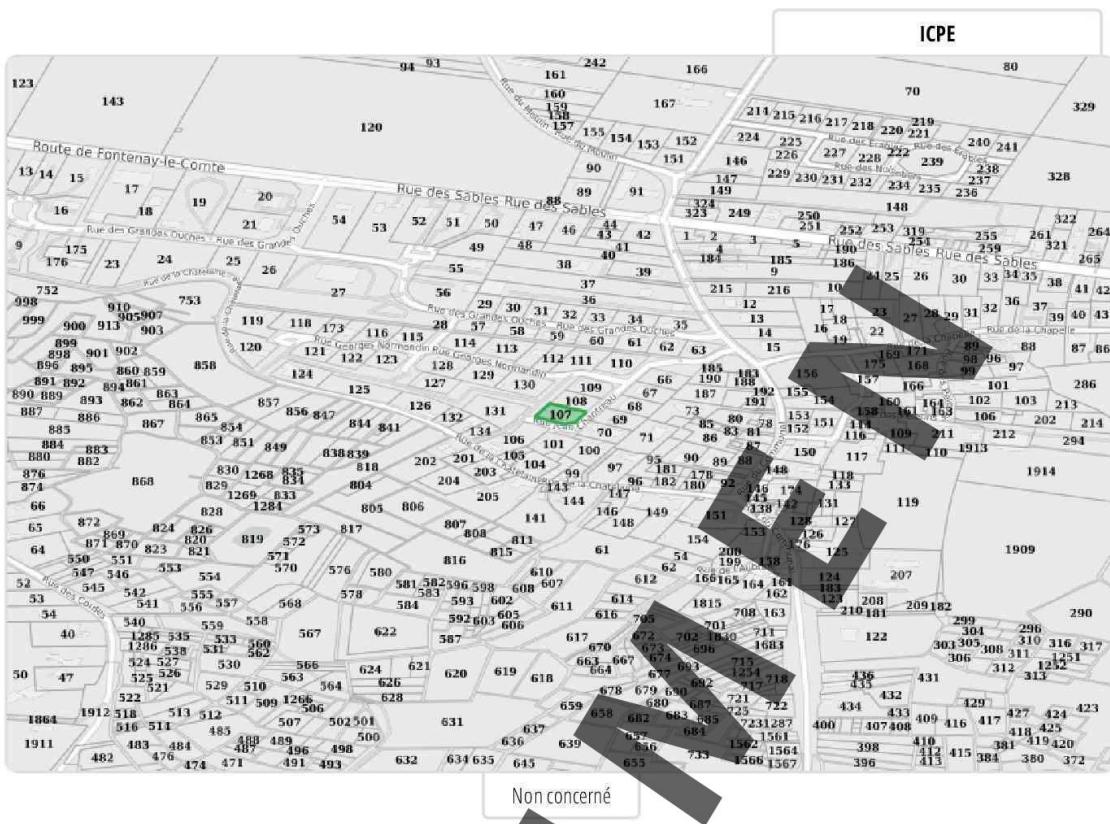
BASOL-BASIAS



● Basol

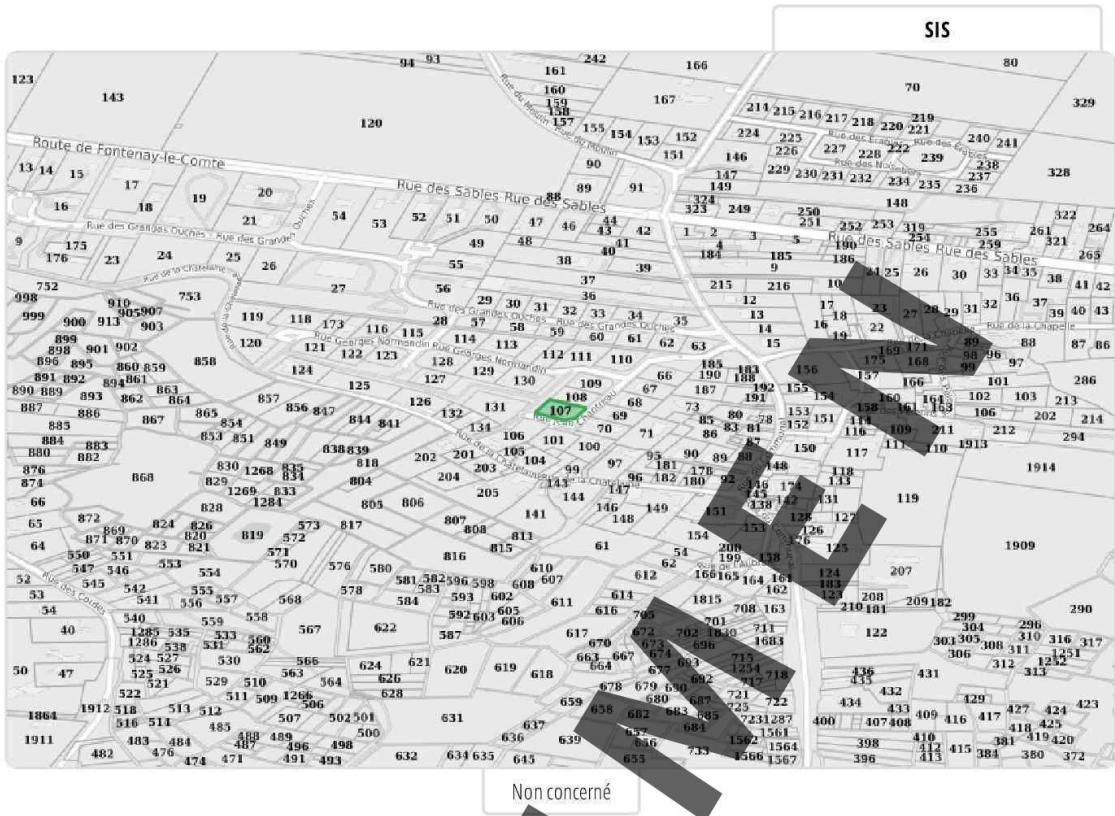


ICPE



PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)





Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	BLANCHARD / APPLICATION DE VERNIS	297 mètres
-	FALLOURD (Mme Veuve) / STATION SERVICE	363 mètres
-	DELHOMMEAU Gilbert / GARAGE ET STATION SERVICE GARAGE LA COLOMBE	476 mètres



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

5 Rue Jean Chantreau 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
85400 LES MAGNILS REIGNIERS**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	07/06/1993	10/06/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	29/09/1999	30/09/1999	07/02/2000	26/02/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	22/10/1999	22/10/1999	07/02/2000	26/02/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etablisse :

29/04/2022

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur



Nom du vendeur ou du bailleur

LAURENT Valérie

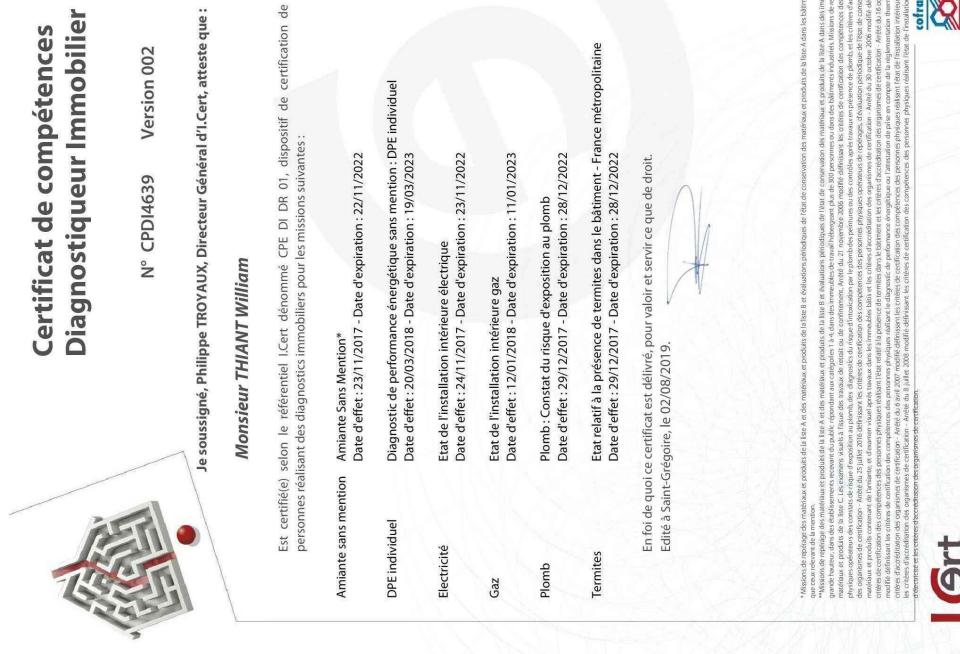
Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr



Attestations RCP et Certifications



Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

ACTIV' DIAG ENERGIES SERVICES
Monsieur William THIANT
68 rue Chante Pie
644430 L'ELOROUX BOTTEREAU

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FID (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour

Le moment de la garantie civile professionnelle est fixé à 300 000 euros par sinistre et par technicien-diagnosticur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager

卷之三

SARL SUBERVIE ASSURANCES
NASCIAU N° 401222-C-HES-BUREAUX 339046535
NFTBAS: 07016177 WWW.BAFA.FR
36 COURS MARICAUD, JUIN - BP 29
33025 BORDEAUX CEDEX
CONTACT@SUBERVIE-ASSURANCES.COM
TEL : 05 56 51 20 67

SUBERVIE ASSURANCES
Agent Général exclusif MMA
100, cours du Marché-Juin - B.P. 24
33023 BORDEAUX CEDEX
tél. : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.9.
Subervie:assurances@mma.fr
SARL au capital de 401 222 €
N° ORIAS : 07001677 www.onrias.com

SÉRIES SOCIAUX : 14, BOULEVARD MARSE ET ALEXANDRE D'YON - 72290 LE MANS CEDEX 9
SOCIÉTÉS ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES

Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com
Web : <http://ades.bc2e.com>
Siret : 83845088000011

Rapport

n° de rapport : 440200919
DDT : 36 sur 36

n° de rapport : 440200919
DDT : 36 sur 36